

les injections iodées, des hydarthroses demeurées jusque-là rebelles à tous les autres moyens; que cette opération est moins dangereuse qu'on ne l'avait supposé *à priori*, et que l'ankylose n'en est nullement la conséquence nécessaire.

Il est à remarquer cependant que la méthode des injections iodées, dans les hydarthroses, a perdu du terrain dans ces dernières années, et que beaucoup de chirurgiens, se fondant sur des faits malheureux, se refusent aujourd'hui à y recourir.

CHAPITRE II

Provocation de la suppuration

(*Pyogénétiques*: de πῦον, pus; γεννάω, je produis)

On peut donner ce nom aux moyens qui hâtent la formation du pus, lorsque l'inflammation d'un tissu doit aboutir à ce terme, et à ceux qui créent des suppurations artificielles destinées à réagir sur certains états morbides. D'où deux divisions: 1° les moyens de hâter la suppuration ou *maturatifs*; 2° les moyens de créer et d'entretenir artificiellement des suppurations artificielles dans des tissus sains.

ARTICLE I^{er}. — MATURATIFS

On désignait autrefois sous le nom de *maturatifs* les moyens très-divers auxquels on attribuait la propriété de *faire mûrir* les abcès, c'est-à-dire de hâter la formation du pus et sa réunion en collection. Les pharmacopées étaient jadis encombrées de formules de maturatifs; la médecine vulgaire a soigneusement recueilli ces épaves, et elle voue aux cataplasmes ou onguents maturatifs un culte qu'ils ne méritent pas toujours. L'article inséré par Petit dans le *Dictionnaire des sciences médicales en 60 volumes* (t. XXXI, p. 247) montre la multiplicité et la diversité des moyens auxquels on appliquait ce nom. Il divise les maturatifs en deux classes: 1° les émoullients; 2° les excitants. Il y a

séjourner cette injection de quatre à cinq minutes, on en laisse ressortir tout ce qui peut s'en écouler, sans se préoccuper de ce qui peut séjourner dans l'articulation, où il en reste toujours une petite quantité. Cependant il faut en laisser le moins possible, dans la crainte que, cette solution venant à s'échapper par la piqûre du trocart, celle-ci ne devienne fistuleuse.

confusion; les prétendus émoullients ne sont que des réservoirs de chaleur ou des isolants pour le calorique; les cataplasmes n'agissent pas autrement; les huiles douces, le jaune d'œuf, les graisses, la laine suint n'ont d'autre effet que de s'opposer à la déperdition du calorique accumulé par le travail local d'inflammation, et ils constituent par conséquent des maturatifs à action également stimulante, mais indirecte. Il y a donc, en réalité, deux sortes de maturatifs: la chaleur et les médicaments stimulants. Une page ne suffirait pas pour énumérer ceux-ci; je nommerai seulement comme les plus usuels et les plus accrédités: le styrax⁽¹⁾, l'onguent basilicum⁽²⁾, la térébenthine, le baume d'Arcœus⁽³⁾, les oignons crus, les bulbes de lis, etc. Ces moyens agissent tous par une stimulation locale qui excite et fixe l'inflammation d'un tissu et la pousse à se résoudre dans la suppuration.

ARTICLE II. — SUPPURATIONS ARTIFICIELLES

La constatation de solutions favorables dans diverses maladies, par l'établissement spontané d'une ulcération suppurative de la peau, et, par contre, la constatation d'accidents quand des ulcères ou des suppurations de la peau, du cuir chevelu, venaient à se supprimer, ont mis sur la voie de la création artificielle de fongicules.

Les vésicatoires suppurés, les cautères et les sétons rentrent dans ce groupe. Étudions séparément ces procédés d'ulcération de la peau et les indications qu'on se propose de remplir en les employant.

§ 1. — Moyens pyogénétiques

I. *Vésicatoires suppurés*. — En nous occupant des agents *phlycténogènes*, nous verrons que la conservation de l'épiderme, après évacuation du liquide qui le distend, est la condition de l'absence de suppuration. Les vésicatoires volants, de quelque façon qu'ils aient été établis (cantharides, ammoniacque, eau bouillante, etc.), doivent être pansés de manière à arriver à ce résultat. Mais, dans un grand nombre de cas (un trop grand nombre peut-être), on se propose de faire du vésicatoire un

(¹) 1109. L'onguent styrax est un mélange de 10 parties de baume styrax, 10 de résine élemi, 10 de cire jaune, 15 d'huile d'olive et 18 de colophane.

(²) 1110. L'onguent basilicum contient 1 partie de poix noire, 1 de colophane, 1 de cire jaune et 4 d'huile d'olive.

(³) 1111. Le baume d'Arcœus est composé de térébenthine du mélèze, 3 parties; résine élemi, 3; suif de mouton, 4; axonge, 2.

exutoire à demeure, une surface suppurante, et, pour arriver à ce but, il faut employer un pansement et des moyens spéciaux.

Les vésicatoires, cependant, ne passent pas toujours par l'état de phlyctène; on peut les produire avec des substances irritantes qui amènent d'emblée, au bout de quelque temps, une ulcération que l'on entretient par les moyens ordinaires. La renoncule âcre (*Ranunculus acris*), la clématite ou herbe aux gueux (*Clematis vitalba*), le garou ou sainbois⁽¹⁾ (*Daphne gnidium*), etc., sont dans ce cas.

S'il s'agit d'un vésicatoire à l'ammoniaque ou aux cantharides, on coupe l'épiderme circulairement à l'aide de ciseaux, et on l'enlève totalement ou en partie, suivant l'étendue du vésicatoire. Cela fait, on applique sur le derme mis à nu un morceau de papier de soie ou de linge graissé de cérat. Le contact de ce corps étranger suffit quelquefois pour amener la suppuration; mais, si elle ne s'établit pas, ou si le vésicatoire prend cet aspect qui annonce de la tendance à se sécher, il faut employer des pommades, des onguents ou des papiers épispastiques. Ces derniers, qui se prêtent à des pansements plus propres et plus méthodiques, sont surtout employés aujourd'hui. Le papier d'Albespeyres ou le papier épispastique du Codex⁽²⁾ servent de suppuratifs. On débute par le numéro 1, qui est le plus faible. On découpe une rondelle de papier épispastique de la largeur de la surface que l'on veut faire suppurer; on l'applique sur la peau dénudée et on la recouvre d'un ou plusieurs morceaux de papier de soie pliés en plusieurs doubles. Celui qui est appliqué directement sur le papier épispastique est enduit d'un corps gras pour éviter les tiraillements. Le papier au garou du Codex⁽³⁾ doit être substitué au papier aux cantharides quand la vessie accuse de la tendance à se prendre.

⁽¹⁾ 1112. Pour appliquer un vésicatoire au *sainbois*, l'on fait macérer un morceau d'écorce de garou dans du vinaigre fort, et on l'applique sur la peau, au préalable rubéfiée par une friction rude. Il faut de 36 à 48 heures pour que l'ulcération se produise. Ce moyen est très-inférieur aux cantharides. (Le Roy, *Essai sur l'usage de l'écorce du garou*, Paris MDCCCLXXIV.)

⁽²⁾ 1113. Le papier épispastique n° 1 du Codex contient 1 partie de poudre de cantharides pour 17 parties d'un mélange de cire, blanc de baleine, huile d'olive, térébenthine du mélèze et eau. Le n° 2 contient 1 partie et quart de cantharides pour la même dose des autres ingrédients.

⁽³⁾ 1114. Ce papier contient, pour le n° 1 : 1 partie d'extrait éthéré de garou sur 32 parties d'un mélange de cire, blanc de baleine, huile d'olive et térébenthine du mélèze. Le n° 2 contient 1 partie de ce même extrait pour 24 parties du même mélange.

Les premiers pansements une fois faits, il s'agit de régler la suppuration des vésicatoires; on y parvient par des pansements méthodiques et en substituant, suivant l'occurrence, des papiers de différents numéros les uns aux autres. On a là à remonter et à redescendre une gamme dont l'expérience donne l'habitude.

Les bandes de toile dont on se servait jadis, et qui étaient d'un usage incommode et malpropre, avaient de plus l'inconvénient de serrer le bras souvent au delà de ce qui est utile et de disposer à une atrophie du membre, comme j'en ai observé des exemples. L'invention du serre-bras et de l'outillage du pansement méthodique des vésicatoires a réalisé un progrès sensible sous le rapport de la propreté et du bien-être.

Trousseau, dont le grand esprit se plaisait dans les détails minutieux de la pratique, a formulé les règles qui doivent présider à la direction d'un vésicatoire suppurant.

Quand il marche bien, sa surface est homogène, légèrement rosée; le pus qu'elle fournit est épais, crémeux; il n'y a ni irritation vive, ni éruptions au pourtour; la surface du vésicatoire ne s'accroît ni ne se restreint; il n'a pas de tendance à sécher, non plus qu'à s'ulcérer; la sensibilité est médiocre et le vésicatoire ne saigne pas quand on l'essuie légèrement.

Un vésicatoire qui marche irrégulièrement peut présenter les accidents suivants : 1° il s'enflamme, devient rouge, luisant, fournit un pus abondant (suppression des papiers épispastiques, emploi de cataplasmes de fécule de pommes de terre); 2° il s'étend au delà de ses limites : on y remédie en l'encadrant dans un carré de papier de soie, enduit de cérat, dans lequel on découpe un rond de la largeur primitive du vésicatoire; les bords, n'étant plus en contact avec le pus irritant chargé des principes âcres du papier épispastique, se cicatrisent et le vésicatoire reprend ses dimensions normales; 3° il se réduit en surface : pour y obvier, on découpe dans un papier épispastique n° 2 une surface annulaire de la dimension de celle qui sèche et on met au centre une rondelle n° 1; on ramène ainsi, assez promptement, le vésicatoire à son état naturel; 4° le vésicatoire est le siège de démangeaisons vives qui peuvent, surtout chez les enfants, priver le malade de sommeil et qui le portent à se gratter avec une sorte de fureur : il faut enduire le pourtour du vésicatoire de cold-cream, appliquer un cataplasme et, si les démangeaisons persistent avec une certaine intensité, faire sécher le vésicatoire et le transporter ailleurs; 5° il se recouvre de végétations : il faut opposer à cet accident des cautérisations légères avec le nitrate d'argent, la poudre d'alun, de sabiné, etc.

Mais il est des cas où les vésicatoires dégénèrent et où il con-

vient d'en modifier rapidement et énergiquement la surface. Cette dégénération est : 1° *hémorrhagique* : on pratique des loctions avec une décoction de ratanhia, de l'eau aiguisée de perchlorure de fer; 2° *gangréneuse* : le traitement du sphacèle comme complication des plaies est ici d'application; 3° *pultacée* : c'est la forme molle de la pourriture d'hôpital; le pansement avec la poudre de charbon, l'application de tranches de citron, quelquefois la cautérisation au fer rouge sont les moyens à employer dans ce cas; 4° *diphthérique* : il n'y a ici qu'à se reporter au traitement de la diphthérie. (Voy. t. II, p. 214.)

L'application d'un vésicatoire pouvant ouvrir la porte à des accidents aussi graves que ceux que je viens de signaler, ce serait certainement une raison suffisante pour renoncer à cette pratique routinière qui porte à abuser de ce moyen, si précieux d'ailleurs quand il est bien indiqué et bien dirigé.

On peut mourir d'un vésicatoire. J'ai vu à l'hôpital de Cherbourg un matelot athlétique et d'une santé admirable qui entra dans l'une de mes salles y apportant un vésicatoire, qui lui avait été appliqué fort inutilement pour une bronchite modérée. L'air de l'hôpital était *mauvais*; un érysipèle de mauvaise nature partit de ce vésicatoire, fit le tour du corps, s'accompagna de phénomènes nerveux, et ce malheureux succomba. J'ai constaté aussi un sphacèle étendu des mollets chez un enfant qui avait subi fort inutilement une application de vésicatoires aux jambes dans un cas de croup. Au reste, de tout temps, la pratique nosocomiale a été fertile en malheurs de ce genre. Balth. Tralles a réuni un bon nombre de faits analogues, empruntés à Rolstin-kius, qui a vu un malade mourir d'un vésicatoire dégénéré; à Pringle, à Baglivi, etc. (B. Tralles, *Usus vesicantium salubris et noxius*. Neapoli, M DCC LXXXIII, § XVI, p. 68.)

Ce n'est pas une raison pour renoncer aux vésicatoires, mais c'en est une pour restreindre leur emploi dans le cercle d'indications nettement tracées, et pour ne recourir, dans la pratique des hôpitaux, qu'aux seuls vésicatoires volants. Quand tous les efforts de la chirurgie tendent à amener une réunion par première intention, n'est-il pas illogique de créer ainsi, dans un milieu malsain, des surfaces d'absorption et de suppuration?

II. *Cautères*. — On peut appliquer les cautères ou fonticules : 1° par le bistouri; 2° les caustiques; 3° le feu.

Le procédé du bistouri est fondé sur l'interposition d'un corps étranger aux lèvres d'une incision saignante, pour en provoquer la suppuration. Il y a donc entre le cautère au bistouri et le seton une ressemblance très-grande; mais le premier est moins

étendu et moins actif. On n'a plus guère recours aujourd'hui à ce procédé pour ouvrir un cautère, à cause de son caractère chirurgical qui impressionne les malades.

La *potasse caustique* impure ou potasse caustique à la chaux, très-employée pour établir des cautères avant l'adoption du mélange dit *pâte de Vienne*, a l'inconvénient de fuser, et le rapport de 1 à 4, établi d'habitude entre le volume de la pastille de potasse et l'étendue de l'eschare produite, n'est rien moins que constant.

Le *caustique de Vienne*, mélange de chaux et de potasse caustique⁽¹⁾, est d'un emploi plus commode, et c'est à lui qu'on a recours le plus souvent aujourd'hui⁽²⁾. Quand l'eschare tarde trop à se détacher, on la fend crucialement avec le bistouri; on résèque les angles avec des ciseaux et on applique au centre un pois qui, sous une légère pression, ne tarde pas à faire son trou. Les pois à cautère sont des pois ordinaires qui se gonflent et empêchent le fonticule de s'obturer; les pois d'iris se gonflent moins et sont, par suite, moins douloureux; on les perce d'un trou pour pouvoir les retirer plus aisément. Les pois ordinaires peuvent suffire pour cet office; on peut les rendre suppuratifs en les recouvrant d'une petite couche de pommade de garou. Il est important que ces pois puissent se gonfler en absorbant l'humidité de façon à distendre, par un effort excentrique, la cavité qui les contient et à l'empêcher de s'obturer. De petites sphères d'éponge préparée ou de laminaire conviendraient très-bien pour cet office.

III. *Moxas*. — Une pointe de feu produit, après détachement de l'eschare, une ulcération suppurante qui joue l'office d'un véritable cautère. Bonnafond a imaginé des crayons caustiques qui, sans appareil effrayant pour le malade, peuvent servir à l'application des cautères multiples et superficiels, et il les a employés surtout pour la cautérisation des apophyses mastoïdes

(¹) 1115. Ce mélange est à parties égales; s'hydratant et se carbonatant au contact de l'air, il doit être contenu dans de très-petits flacons de 15 à 20 gram. hermétiquement bouchés.

(²) 1116. Pour appliquer un cautère à la *pâte de Vienne*, on fait, avec de la poudre de ce nom et de l'alcool ou de l'eau de Cologne, une pâte molle que l'on applique, sur une épaisseur de 2 à 3 millimètres, au centre perforé d'un morceau de diachylon ayant une ouverture qui mesure celle de l'eschare qu'on veut produire. Au bout de six à dix minutes, la pâte est retirée, et on en détruit le résidu en lavant la partie avec de l'eau vinaigrée.

dans le traitement de la surdité (¹). Aran, qui s'est servi de ces crayons dans le traitement des maladies utérines, a constaté la simplicité et l'efficacité de leur emploi. J'y ai eu recours moi-même et je suis arrivé aux mêmes conclusions. Le crayon s'allume à une bougie et, appliqué sur la peau, il y produit une révulsion qui varie du simple érythème à la vésication et à l'escharification. (Voy. *Bullet. de therap.*, 1858, t. LIV, p. 424.)

Les moxas sont une importation de la médecine chinoise et ils ont joui, chez nous, d'une grande faveur il y a trente ans; cette pratique s'en va peu à peu dans l'oubli, en compagnie d'une foule d'autres choses utiles.

On a imaginé une foule de moxas : 1° le moxa de sommités d'armoise ; 2° le moxa de Marmorat, préconisé depuis par Guépratte (²) ; 3° le moxa au chromate de plomb (moxa de Jacobson) ou au bichromate de potasse.

Ce moyen puissant de révulsion dont Larrey, Gensoul, et tant d'autres, ont obtenu d'excellents résultats dans le traitement du mal de Pott, de la coxalgie, etc., ne peut manquer d'être restauré dans la pratique.

IV. *Sétons*. — Le séton, appliqué avec l'aiguille spéciale de Boyer et entretenu à suppuration par l'action mécanique d'une bande de linge effilée ou mieux d'un tube de drain perforé, est un des procédés les plus puissants de la médication révulsive dans la médecine vétérinaire, et l'on peut dire que la médecine humaine en désapprend trop l'usage.

Il est deux sortes de sétons : le séton ordinaire, appliqué le plus habituellement à la nuque, et le séton filiforme. Celui-ci,

(¹) 1117. Les crayons caustiques se préparent avec :

2	Gomme adraganthe	5 gram.
	Poudre de charbon végétal..	15 —
	Nitrate de potasse.....	2 —

On fait dissoudre la gomme dans une quantité suffisante d'eau en ajoutant un peu de sucre pour faciliter la dissolution et l'on forme avec le charbon et le nitre une pâte qu'on roule en cylindres.

(²) 1118. Pour préparer ce moxa, on imprègne du calicot avec du sous-acétate de plomb liquide ; on roule ces bandes un peu mollement et on a un cylindre combustible qu'on maintient sur la peau avec un portemoxa, après l'avoir allumé et en activant la combustion, s'il y a lieu, à l'aide d'un soufflet ou d'un chalumeau.

Le chromate neutre de plomb ou le bichromate de potasse peuvent servir au même office ; ces corps, en brûlant, dégagent de l'oxygène qui active la combustion de la matière végétale.

pratiqué avec une aiguille ordinaire et entraînant à sa suite un ou deux brins de fil, peut être employé avec grand avantage sur la peau du cou, dans les laryngites chroniques. Il a l'avantage de ne pas laisser de cicatrices à sa suite. On peut augmenter la suppuration du séton en enduisant la mèche de pommades épispastiques.

Tels sont les moyens d'ulcérer la peau et d'y produire une suppuration ; il nous reste maintenant à apprécier les indications auxquelles peuvent répondre les exutoires.

§ 2. — Indications des exutoires

Les exutoires suppurants, jadis très-employés, voient le domaine de leurs applications se rétrécir de plus en plus ; la médecine vétérinaire, au contraire, conserve la tradition sous ce rapport, et l'on sait l'usage que l'on fait du séton en hippîatrique. L'un des médecins vétérinaires les plus autorisés, Bouley, a dans une discussion académique, soulevée il y a vingt ans environ, fait ressortir tout ce qu'a d'irrationnel et de préjudiciable l'abandon d'un moyen aussi puissant. Il faut, à mon avis, en trouver le motif dans l'usage abusif qu'on en faisait jadis ; comme pour la saignée, on remplace une exagération par une autre exagération. Il y a, à mon avis, à retenir ce moyen sur la pente par laquelle il glisse rapidement vers l'oubli.

Marotte, un des thérapeutes les plus judicieux de notre époque, a analysé avec beaucoup de sagacité les éléments d'action des exutoires, en leur attribuant pour caractères communs : 1° de constituer une médication chronique ; 2° d'entretenir un point d'irritation et de fluxion locales ; 3° d'être assimilables à un organe sécréteur, à action spoliative, mais dont les fonctions dépuratrices, admises par nos devanciers, sont certainement contestables. Partant de ces données, il pose les principes suivants, dont la valeur clinique ne saurait être contestée : « 1° Les exutoires constituent une médication chronique qui ne doit être opposée qu'à des affections chroniques ; 2° leur action physiologique met en jeu les propriétés vitales des tissus sur lesquels ils sont appliqués : elle n'a, par conséquent, rien de spécifique ; 3° les exutoires ne peuvent rien sur les éléments spécifiques des maladies : ils ne peuvent que diminuer, enrayer ou anéantir un de leurs éléments communs, et cet élément est la fluxion ; 4° leur action thérapeutique est soumise aux lois générales de la révulsion et de la dérivation ; 5° les fluxions ne peuvent donc guérir et déplacer les fluxions, entretenues par une force plus puissante que la leur et qui en reçoivent un caractère de généralité, telles sont les localisations diathésiques ; 6° ils ne peuvent ni déplacer, ni

guérir des fluxions pathologiques entretenues par des conditions locales de nature réfractaire ; 7° en leur qualité d'*affluxifs*, produisant une fluxion fixe, ils peuvent créer une localisation artificielle et anticipée à certaines diathèses et faire cesser ainsi des troubles qui sont dus à l'imminence morbide ; 8° ils dirigent et fixent souvent avec avantage, sur un point de la peau où la fluxion est sans danger, les localisations de certaines diathèses qui auraient pris pour lieu d'élection des organes importants ; 9° lorsque la fluxion est ou devient l'élément principal des affections chroniques, les exutoires peuvent suffire à la guérison ; 10° lorsqu'il y a plusieurs éléments morbides à combattre, l'indication qu'ils remplissent est soumise aux conditions d'importance, de simultanéité, de succession, qui régissent toutes les indications ; 11° l'opportunité et la durée de leur emploi sont subordonnées à l'opportunité et à la durée de l'état pathologique contre lequel ils sont dirigés. » (Marotte, *Un mot sur les exutoires*, in *Bullet. de thérap.*, 1855, t. XLIX, p. 433.)

Cette citation résume parfaitement, à mon sens, les indications des exutoires dans les maladies chroniques et l'interprétation à donner aux résultats qu'on en obtient. Mais, pour mieux préciser, nous rapporterons l'indication des suppurations artificielles aux chefs suivants : 1° traitement des congestions chroniques ; 2° traitement des inflammations chroniques ; 3° traitement des suppurations ; 4° moyens de substitution pour les localisations diathésiques ; 5° agents de perturbation empirique.

1° *Congestions chroniques*. — Les congestions chroniques du cerveau et de l'œil sont les maladies auxquelles on oppose le plus habituellement les fonticules que l'on applique soit à la nuque, soit aux membres inférieurs. Ce dernier siège est celui qui convient aussi aux exutoires appliqués dans le but de prévenir les fluxions incessantes dont les poumons entachés de tubercules sont menacés. Les congestions étant moins fixes que les inflammations, et à plus forte raison les suppurations, exigent que les fonticules soient souvent déplacés pour que la douleur et l'hyperhémie, qui doivent ici intervenir bien plus que la suppuration, puissent se maintenir à un degré utile. Les cautères volants conviennent donc mieux que les cautères à demeure. La contrefluxion congestive peut agir sur les tissus extérieurs aux organes hyperhémisés ; mais le bénéfice de la dérivation est utilement invoqué en congestionnant par les exutoires des tissus éloignés de l'organe qui est en état d'hyperhémie.

Lorsqu'une congestion chronique, sans menace pour la vie, vient à être guérie par des moyens appropriés, est-il avanta-

geux, si des organes importants ont une proclivité morbide particulière, de remplacer cette congestion, dont l'office de contrefluxion était apparent, par un exutoire ? On le pensait jadis, et, en saine logique, on ne voit pas que nous ayons lieu d'en douter. Les maladies chroniques de l'utérus, mécaniques ou autres, font surgir un élément commun : l'engorgement ou la congestion chronique. Est-il inoffensif de guérir sans précaution les maladies de l'utérus chez les femmes en imminence de tuberculisation pulmonaire ? Lisfranc (*Malad. de l'utérus*. Leçons cliniques recueillies par Pauly ; Paris, 1836, p. 162) et Aran (*Leçons cliniques sur les maladies de l'utérus* ; Paris, 1858-1859, p. 104, 108) érigèrent en principe l'expectation dans ces cas. On pourrait concilier tous les intérêts en soignant la maladie utérine, source de souffrances et cause de déchet nutritif, et en remplaçant la congestion chronique de l'utérus par un exutoire.

2° *Inflammations chroniques*. — L'application des exutoires dans les inflammations chroniques comporte les mêmes règles et les mêmes considérations que pour les congestions chroniques. C'est surtout dans les ostéites chroniques, le mal vertébral de Pott, que les exutoires manifestent leur activité ; mais les inflammations chroniques de l'œil, du cerveau, de la moelle, retirent aussi de grands avantages de cette pratique. La pneumonie et la bronchite chronique en indiquent l'emploi également et, quand l'une et l'autre sont symptomatiques d'une lésion tuberculeuse, il est permis de penser que les fonticules agissent bien plutôt contre l'élément inflammatoire que contre l'élément diathésique.

3° *Suppurations imminentes, établies ou cessant*. — Des faits cliniques nombreux montrent qu'une suppuration peut être conjurée ou modifiée favorablement par l'établissement d'un fonticule entretenu à demeure ; ici, il y a à la fois une contrefluxion par congestion et une contrefluxion par hypercrinie, cette dernière s'opérant d'une sécrétion pathologique à une sécrétion artificielle, comme une sécrétion surexcitée agit sur une autre sécrétion par antagonisme.

Il ne paraît pas douteux que beaucoup de suppurations imminentes (celles des os et des articulations sont surtout dans ce cas) ne soient conjurées par des applications réitérées de cautères. Quant aux suppurations déjà établies, les fonticules leur ouvrent des occasions de solution favorable. Enfin, si une suppuration habituelle vient à se supprimer et que des accidents se produisent à l'occasion de cette fonction pathologique devenue, par l'habitude, nécessaire à l'équilibre de la santé, on

y obvie par l'application d'un fongicule qui ménage la transition.

On sait les dangers attribués à la guérison de la fistule à l'anus chez les phthisiques et les controverses auxquelles l'indication de les opérer a donné lieu. Ici encore, on lui trouverait une solution pratique en appliquant un exutoire à demeure immédiatement après l'opération. Simyan a cité le fait d'un phthisique qui avait vu l'état de sa poitrine s'améliorer très-sensiblement à la suite du développement d'une orchite tuberculeuse suppurée; on guérit par des injections iodées les trajets fistuleux qu'il présentait, les accidents du côté de la poitrine reparurent, et on y mit fin en passant à travers le scrotum un séton qui produisit une suppuration abondante. Ce fait est instructif et indique la conduite à tenir en pareil cas.

4° *Moyen de substitution diathésique.* — Lorsqu'une diathèse tend à des localisations suppuratives sur des organes importants, peut-on prévenir ce résultat en ouvrant un ou plusieurs fongicules sur des surfaces bien choisies? On n'en saurait douter, et les scrofuleux, mais surtout les tuberculeux, enclins, on le sait, aux suppurations chroniques, donnent la preuve des avantages de cette pratique. Lugol, ayant remarqué que, chez beaucoup de scrofuleux, la santé s'améliorait quand ils avaient des plaies en suppuration, ne se hâtait pas de les guérir. C'est le cas d'invoquer les bénéfices des exutoires

5° *Moyen de perturbation empirique.* — On a pu, par l'établissement d'un exutoire, conjurer des accès d'épilepsie, guérir des fièvres intermittentes rebelles aux moyens ordinaires (E. Chauffard). Ici toute explication fait défaut; mais il faut retenir le fait pratique. Je viens de conseiller l'application d'un cautère chez un jeune homme bien portant par ailleurs, mais qui présente tous les mois trois ou quatre accès manifestement paludéens et qui ont usé jusqu'ici toutes les ressources. Je ne sais encore ce qu'on obtiendra de ce moyen.

Le fongicule établi et ayant rempli son office, il ne faut pas supprimer brusquement cette fonction pathologique, et l'on doit d'autant plus la ménager qu'elle a duré plus de temps. Le public, très-attaché aux idées humorales, fait porter au praticien la responsabilité de tout ce qui survient pendant une longue période après la suppression d'un exutoire. Il y a donc intérêt clinique et intérêt professionnel à prendre certaines précautions quand on supprime un exutoire. Les bains, les purgatifs, les dépuratifs (?), sont d'un usage traditionnel dans ce cas. Il serait rationnel de substituer, pour ménager la transition, à l'exutoire que

l'on veut supprimer (cautère ou séton) un vésicatoire suppuré, et de se débarrasser en dernier lieu de celui-ci.

En résumé, les fongicules constituent une des plus précieuses ressources de la thérapeutique, mais il ne faut pas en abuser. Les exutoires de précaution, de même que les saignées de précaution, doivent être bannies comme règle générale d'une thérapeutique rationnelle. Toute une génération de femmes ayant franchi la ménopause porte aujourd'hui un cautère à la jambe, sur la foi d'un précepte formulé par Fothergill. C'est une routine contre laquelle il faut réagir, sans abandonner pour cela, dans des cas cliniquement spécifiés, la pratique sur laquelle elle repose.

LIVRE SIXIÈME

PROVOCATION D'EXANTHÈMES ARTIFICIELS

(EXANTHÉMOGÈNES : de ἐξάνθημα, éruption; γέννω, je produis)

La peau joue, dans l'ordre thérapeutique, un rôle dont l'importance est en rapport avec celle du rôle qu'elle joue dans l'ordre hygien. Organe de sensibilité et de sécrétion; organe d'une respiration supplémentaire, mais indispensable; organe d'élimination de divers produits, elle vient, de plus, par sa vascularité, étaler à la périphérie un vaste et abondant réseau de capillaires dont l'état circulatoire influe puissamment sur celui des organes intérieurs; enfin elle joue, soit directement par la chaleur qu'elle perd ou qu'elle reçoit, par celle qu'on peut lui communiquer ou lui prendre, soit indirectement par les modalités de la fonction sudorale, un rôle très-important dans la conservation de l'équilibre de la chaleur organique. Il n'y a donc rien d'étonnant que le tégument soit le champ sur lequel s'exercent une multitude d'actions thérapeutiques. La douleur provoquée; l'hyperhémie; la congestion, passagère ou fixe; des éruptions diverses analogues, dermatologiquement au moins, à celles que l'économie réalise spontanément sous l'influence habituelle d'états diathésiques, constituent les actions morbides artificielles que la thérapeutique met en jeu à la surface du tégument et qu'elle utilise. Nous nous sommes déjà occupé, ou nous nous occuperons bientôt, de la douleur, de la congestion et de l'hyper-sécrétion; nous n'avons en vue, dans ce moment, que les exanthèmes artificiels.